

lieutenant de vaisseau, directeur de l'arsenal, par M. Rondeau, receveur titulaire, partant pour France en congé.

Cette remise de service aura lieu à la date du 10 avril 1879.

N° 151. — DÉCISION agréant M. Farard, dit frère Juvénal, pour remplir à Papeete les fonctions de supérieur principal.

Par décision du Commandant Commissaire de la République en date du 8 avril 1879, rendue sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, est agréée la désignation faite par M. le supérieur général des frères de Ploërmel de M. Farard (Isidore), en religion frère Juvénal, pour remplir à Papeete les fonctions de supérieur principal.

N° 152. — ARRÊTÉ promulguant dans les Etablissements français de l'Océanie et les États du Protectorat le décret du 14 janvier 1879 qui réduit les droits fixes de recommandation et de chargement applicables aux lettres échangées entre divers pays (décret y annexé).

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu l'article 65 de l'instruction ministérielle du 26 juin 1860 ;

Vu l'arrêté local du 21 janvier 1876 portant organisation du service postal dans les Etablissements français de l'Océanie ;

Vu l'arrêté local du 2 août 1876 promulguant la législation relative à l'Union générale des postes ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1^{er}. Est promulgué dans les Etablissements français de l'Océanie et les États du Protectorat le décret du 14 janvier 1879 portant réduction des droits fixes de recommandation et de chargement applicables aux lettres échangées entre divers pays.

Art. 2. L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera, publié au *Messenger* et inséré au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 9 avril 1879.

Signé : F. PLANCHE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

Signé : HENRY JOYAU.